

(Texte)

L'hon. M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, le commissaire enquêteur sera en mesure de prendre lui-même tous les moyens afin d'examiner toutes les accusations qui ont été portées contre le ministère au cours des derniers jours.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il donner le nom de cette personne qui, si je comprends bien, est à l'emploi du ministère?

L'hon. M. Tremblay: Non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, on a confié cette enquête à une personne de l'extérieur. De qui s'agit-il?

(Texte)

L'hon. M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, je serai très heureux, au début de la semaine, d'annoncer la personne qui sera chargée de cette responsabilité; ce ne sera pas un employé du ministère.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors sauf erreur, il n'a pas encore été nommé? Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au ministre qu'il est difficile de consigner au hansard un signe de tête affirmatif ou négatif.

L'hon. M. Tremblay: La décision a été prise, mais cette personne n'a pas encore été nommée.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question complémentaire à poser au ministre. Il a dit que le rapport relatif à ce fonctionnaire qui n'a pas encore été nommé serait déféré à un comité de la Chambre. De quel comité s'agira-t-il, s'il vous plaît?

L'hon. M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, je présenterai ce rapport à la Chambre. Selon moi, il incombera ensuite à la Chambre de décider de la façon d'examiner le rapport.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Lorsqu'il en donnera le nom, le ministre voudra-t-il également fournir l'exposé des motifs?

L'hon. M. Tremblay: Oui, monsieur l'Orateur.

LES PENSIONS

RÉGIME FÉDÉRAL—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'UNIFORMISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures afin que les régimes privés de pension

soient semblables partout au Canada, puisque M. Lesage aurait annoncé hier qu'il en serait ainsi dans la province de Québec, étant donné que le régime de pension du Québec et celui qui sera adopté ailleurs au Canada sont censés être sur le même pied?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Nous examinerons la question sous peu, monsieur l'Orateur. Il est difficile de répondre à cette question de façon détaillée à l'appel de l'ordre du jour, mais je la tiendrai volontiers pour préavis.

RADIO-CANADA

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU DOCUMENTAIRE SUR LE PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre un renseignement à la suite de la réponse qu'il a donnée avant hier à la Chambre à la question du député de Royal. Pour mieux faire comprendre la question, je donnerai lecture de la partie pertinente de celle-ci, puis de la réponse. Le député de Royal a demandé, au sujet du documentaire sur le premier ministre, documentaire dont la présentation a été entravée:

...Richard Ballentine et son équipe de techniciens, qui l'ont réalisé, ont-ils été assermentés avant d'être admis à des réunions du cabinet ou d'un comité du cabinet?

Et voici la réponse:

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant veut s'en prévaloir, il aura l'occasion de débattre la question quand une motion de subsides nous sera présentée dans quelques jours.

J'ai ici un exemplaire de la *Gazette* de Montréal d'hier où paraît ce qui semble être la photographie d'une scène du film qui prête à controverse. Le texte qui l'accompagne dit: «Séance du cabinet. Cette photographie du premier ministre Pearson adressant la parole au cabinet est tirée du film tant discuté.» Je demanderais au premier ministre s'il peut donner à la Chambre une explication plus rationnelle—et je suis sûr qu'il y en a une—de sa contradiction apparente, afin d'éviter une interprétation regrettable de ce qui semble constituer un écart.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis, évidemment, pas responsable des photographies qui paraissent dans les journaux, ni du texte qui les accompagne. Je répéterai ce que j'ai déjà dit l'autre jour, c'est-à-dire que ni ce photographe ni une autre personne pouvant se réclamer de lui n'a été admise à une réunion du cabinet ou d'un comité du cabinet, et n'a reçu l'autorisation de prendre des photographies du cabinet en session ou du comité du cabinet en session.